



REPRISE DE GUIDON – FFMC43

30 mars 2019

Conducteur(trice) Nom: Prénom:
Adresse: Ville:
Code postal: N° téléphone:
Mail:

Passager(e) Nom: Prénom:

Moto Marque: Modèle:
Immatriculation:

Le plein de la moto doit être obligatoirement fait.

Le repas de midi (moins de 20€) sera pris au restaurant:

En aucun cas, la FFMC ne pourrait être tenue responsable d'un accident (seul ou avec un tiers) ou d'une casse mécanique survenue pendant la manifestation, seule votre assurance personnelle couvrirait un sinistre éventuel.

Votre véhicule doit être conforme à la législation en vigueur (carte grise, assurance à jour, permis de conduire national).

Par son engagement, chaque participant renonce à poursuivre en justice, pour quelque motif que ce soit, les organisateurs ainsi que l'Association.

Rendez-vous au smart (Brives-Charensac) à 9h.

Signature obligatoire

A retourner au siège social de la ffmc43 accompagné du règlement pour le repas de midi avant le 22/03/2019 (délai de rigueur).

Fédération Française des Motards en Colère – Antenne de la Haute-Loire

Siège social: 10, rue jacmon- 43000 Le Puy en Velay
coordonateur@ffmc43.fr - www.ffmc43.fr - 06 88 23 57 24 ou 06 83 03 06 51

Mouvement FFMC :

La FFMC est membre de la

